



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE LORRIS

MAIRIE DE FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

Envoyé en préfecture le 16/06/2026

Reçu en préfecture le 16/06/2026

Publié le **16 JUIN 2026**

ID : 045-214501504-20260610-D2026_35-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	8

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	8
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 10 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 02/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/06/2026.

Présents : Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, Mme BELLANGER Isabelle, M. GEINDREAU Vincent, Mme GUILLEMINOT Patricia

Excusés avant donné procuration : M. FRAPPIN Christophe à M. PROCHASSON Grégory, Mme GRANGÉ Tracy à Mme MAULARD Marie-Odile

Excusé : M. FRANCAULT Jean-Luc

Mr Sébastien PICARD et Mr Julien THOMAS se sont retirés et n'ont pas pris part au vote car ils sont concernés par l'affaire.

Secrétaire de séance : Mme BELLANGER Isabelle

D2026_35 – Désignation des membres de la CIAF de Mézières-en-Gâtinais

Mr Sébastien PICARD et Mr Julien THOMAS se sont retirés et n'ont pas pris part au vote car ils sont concernés par l'affaire.

Le Conseil Municipal est invité à désigner 2 propriétaires titulaires et 1 suppléant, appelés à siéger à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier ou CIAF de Mézières-en-Gâtinais, Fréville-du-Gâtinais, Ladon et extensions,

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le mercredi 13 mai 2026, soit plus de 15 jours avant ce jour et a été inséré dans le journal " L'Éclaireur du Gâtinais " du mercredi 20 mai 2026.

Se sont portés candidats, les propriétaires ci-après :

- Mr Sébastien PICARD
- Mr Julien THOMAS
- Mr Laurent PELLETIER
- Mr Yohann CHENAULT

Qui sont de nationalité française ou assimilés, d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Qui remplissent, de leur côté, les conditions ci-dessus rappelées pour être éligibles.

La liste des candidats est ainsi arrêtée :

- Mr Sébastien PICARD
- Mr Julien THOMAS
- Mr Laurent PELLETIER
- Mr Yohann CHENAULT

Il est alors procédé à l'élection au bulletin secret dans les conditions fixées par l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le nombre de votants étant de 8, la majorité requise est de 5 voix.

Election 1^{er} titulaire :

- ont obtenu au 1^{er} tour :

Mr Sébastien PICARD	6 voix
Mr Julien THOMAS	1 voix
Mr Laurent PELLETIER	1 voix



Election 2^{ème} titulaire :

- ont obtenu au 1^{er} tour :

Mr Julien THOMAS
Mr Laurent PELLETIER

7 voix
1 voix

Election du suppléant :

- ont obtenu au 1^{er} tour :

Mr Laurent PELLETIER
Mr Yohann CHENAULT

5 voix
3 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs, sont élus :

- **Membre titulaire** : Mr Sébastien PICARD, 12 Impasse de la Dumée, 45270 FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS,
- **Membre titulaire** : Mr Julien THOMAS, 1 Rue du Chemin Vert, 45340 SAINT-LOUP-DES-VIGNES,
- **Membre suppléant** : Mr Laurent PELLETIER, 156 Route de Montesson, 45270 FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS.

La Maire siègera également à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, en application des dispositions de l'article L121-4 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 12/06/2026

La Maire,

Mme PICARD Martine,

Le secrétaire de séance,

Mme BELLANGER Isabelle

